

## **INFORMATIONS GENERALES SUR LES MODALITES D'OBTENTION D'UN VISA D'ENTREE AU BURKINA FASO.**

Le visa est une autorisation expresse accordée à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer au Burkina Faso afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti. Il est obtenu sur demande à l'administration centrale en charge de l'immigration représentée par la Division de la Migration(DM), des postes de police frontières terrestres et aériennes, des Ambassades ou représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger. Le visa burkinabè se présente pour le moment sous la forme d'un cachet humide ou d'une vignette (timbre) apposé sur le passeport du demandeur.

### **A- Obtenir le visa à l'arrivée**

Pour obtenir le visa à l'arrivée il faut avoir obtenu, avant le départ, un accord de la direction de l'immigration et être en possession à l'arrivée de la confirmation. (Sous réserve d'acceptation d'embarquement de la compagnie aérienne), applicable uniquement aux passeports ordinaires.

Au Burkina Faso, les frais de visas institués sont de quarante sept mille (47.000) francs C.F.A. pour les visas de court séjour et de cent vingt mille (120.000) francs C.F.A pour les visas de long séjour. Le visa peut-être gratuit (aucun frais de timbre n'est perçu). C'est le cas du visa de courtoisie dont la durée de validité ne peut excéder sept (07) jours.

### **Le visa court séjour**

Au niveau des frontières terrestres, tout étranger qui veut pénétrer sur le territoire burkinabé ne peut prendre qu'un visa de sept (7) jours. Ce visa peut être étendu pour trois (3) ou douze (12) mois. Les extensions de visa de court séjour se font à la Division de la Migration (DM) sur présentation du reçu de paiement du visa pris à la frontière terrestre.

Au niveau de l'aéroport de Ouagadougou, des visas de sept (7) ou vingt un (21) jours peuvent être émis sur demandes des étrangers qui rentrent au Burkina Faso par voie aérienne. Ces visas émis à partir de l'aéroport peuvent être étendus pour trois (3) ou douze (12) mois à la DM toujours sur présentation du reçu de paiement et dans un délai de sept (7) jours.

## **Le visa long séjour**

Il est obtenu sur demande à l'administration centrale en charge de l'immigration et les Ambassades ou Représentations diplomatiques burkinabé à l'étranger et valable pour un an.

Le visa de long séjour peut être obtenu à la suite d'une demande d'extension du visa de court séjour ou être demandé directement. Pour obtenir un visa de long séjour le demandeur doit déposer auprès de ces services un dossier comprenant :

- Un passeport en court de validité
- Deux photos d'identité
- Vingt mille (20 000) FCFA (montant susceptible de modification)
- Une demande de visa remplie et une fiche de renseignements, toutes signées du demandeur.

### **B- Obtenir le visa à Moscou.**

Vous devez fournir au service consulaire de l'Ambassade les pièces suivantes :

#### **I- DETENTEUR DE PASSEPORT ORDINAIRE.**

1. Remplir l'imprimé de demande de visa en deux (02) exemplaires (imprimé disponible sur le site de l'ambassade [www.abfamoscov.ru](http://www.abfamoscov.ru) ou en acquérir sur place.)
2. Deux (02) photos d'identité identiques 3 sur 4 cm ;
3. Un passeport valide d'au moins six mois ;
4. une copie de la première page du passeport ;
5. un billet d'avion;
6. une attestation de travail
7. une lettre d'invitation de la personne physique ou morale délivré par le service de la Division de la Migration du Burkina Faso.
8. les frais de visa.

## **II- DETENEURS DE PASSEPORTS DIPLOMATIQUES ; DE SERVICE OU OFFICIELS.**

Excepté ceux dont le pays dispose d'un accord d'exemptions de visa, tout détenteur de ces types de passeport sus mentionné qui se rendent en mission, au Burkina Faso, doivent fournir les documents suivants :

1. Remplir l'imprimé de demande de visa en deux (02) exemplaires (imprimé disponible sur le site de l'ambassade [www.abfamoscow.ru](http://www.abfamoscow.ru) ou en acquérir sur place.)
2. Un passeport valide d'au moins six mois ;
3. une copie de la première page du passeport ;
4. une note verbale du Ministère des Affaires Etrangères ou de l'Ambassade indiquant l'identité, la fonction du demandeur, l'objet de la mission tout en précisant la durée et le type de visa sollicité ;
5. Deux (02) photos d'identité identiques 3 sur 4 cm ;
6. une copie de l'ordre de mission.

## **III- VOYAGE DES ENFANTS AU BURKINA FASO**

Il faut établir une demande de visa complète pour chaque enfant. Les enfants de moins de 9 ans sont exemptés de vaccination contre la fièvre jaune. – Mineurs voyageant seuls : Fournir en plus des formalités : Une autorisation de sortie de territoire des 2 parents + copie du livret de famille + copie des pièces d'identité des parents – Mineurs voyageant avec un des deux parents : Fournir en plus des formalités: Autorisation de sortie du territoire de l'autre parent + copie du livret de famille + copie des pièces d'identité des parents.

## **III- LES TYPES DE VISAS ET LEUR TARIF**

Le montant du visa dépend du type de visa et du nombre d'entrée sollicité.

### **VISA COURT SEJOUR (1 A 90 JOURS):**

- Entrée unique : 3200 rouble
- Entrées multiples : 4 133 rouble
- LONG SEJOUR DE 6 MOIS
- Entrée unique : 4 400 rouble
- Entrées multiples : 5 200 rouble
- LONG SEJOUR DE 12 MOIS
- Entrée unique 5 733 rouble
- Entrées multiples : 6 533 rouble

## **VISA AFFAIRES**

Le visa d'affaires ordinaire est délivré aux étrangers souhaitant se rendre au Burkina Faso dans le but de mener des négociations, d'assister à des séminaires, conférences ou rencontres avec des partenaires commerciaux. Ce visa est délivré sur la base d'une invitation établie par le Service d'Immigration du Burkina Faso, ou d'une invitation d'une organisation burkinabé.

- Entrée unique : 4 000 rouble
- Entrées multiples : 5 167 rouble

## **VISA TOURISTIQUE**

Le visa touristique est délivré aux étrangers souhaitant se rendre au Burkina Faso pour des séjours touristiques de courte durée (visite de salons culturels, excursions, découverte des curiosités du pays).

- Entrée unique : 3200 rouble.
- VISA TRANSIT
- 1 à 3 jours : 800 rouble.

### **Délais de traitement**

Les dépôts de demande de visa se font tous les jours ouvrable sur rendez vous du lundi au vendredi de 11h à 12heures. Le dépôt du dossier par une personne tierce que le demandeur s'effectue par une procuration notariée.

Les visas sont délivrés dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de dépôt de la demande. Les frais sont payables sur place. En cas de refus, les frais ne sont plus remboursables

Les retraits se font tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 14h 30 à 16heures.

NB : Le vaccin contre la fièvre jaune est le seul vaccin exigé pour l'entrée des étrangers au Burkina Faso mais ne constitue pas un préalable à l'acquisition du visa. D'autres vaccins peuvent être recommandés par les services du ministère de la santé en cas d'épidémie. Le vaccin contre la fièvre jaune est "obligatoire". Le carnet n'est pas demandé pour obtenir le visa mais il est souvent demandé à l'arrivée à la douane.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service consulaire de l'Ambassade du Burkina Faso à Moscou.